



SM/AM

Eybens, le 14 mai 2007,

Accord pour diffusion  
Le Maire, Conseiller Général,

Marc BAIETTO

## **Compte-rendu de la réunion plénière du 9 mai 2007**

**Présents :** Mesdames Coquet, Guazzone, Mendez, Mouraille, Merlin,  
Messieurs Baldos, Bar, Blanchet, Grifféro, Julien, Ortel, Pissard, Tanche.

**Excusés :** Messieurs Derras, Marin, Weber.  
Mesdames Janon, Josien.

**Pouvoirs :** Madame Josien (pouvoir à Mme Guazzone),  
Monsieur Derras (pouvoir à M. Tanche),  
Monsieur Marin (pouvoir à M. Tanche),  
Monsieur Weber (pouvoir à M. Tanche).

### **Ordre du jour :**

- approbation du compte-rendu de la réunion du 17 avril 2007,
- discussions sur le projet d'avis sur les cheminements piétons,
- approbation de l'avis par le conseil,
- questions diverses.

La séance est ouverte à 20 h 30.

M. Tanche accueille deux nouveaux membres :

Mme Mendez, co-présidente du Conseil de Quartier Sud Ouest, siège dans le collège « vie quotidienne,

M. Ortel a été nommé par M. le Maire pour siéger dans le collège « personnalités qualifiées ».

### **1/ Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 17 avril 2007**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

### **2/ Discussion sur le projet d'avis**

Le président présente le projet d'avis préparé par le bureau du 4C. Les membres apportent des modifications au texte présenté.

### **3/ Approbation de l'avis**

Les membres du 4C approuvent le texte de l'avis, tel qu'il a été amélioré au cours de la séance.

#### **4/ Questions diverses**

Néant.

M. Tanche conclut la séance en remerciant vivement l'ensemble des membres du 4C pour le travail réalisé pour la constitution de l'avis sur les cheminements piétons dans la commune.

La séance est levée à 21 h 45



14/05/2007  
SM/AM

# Les cheminements piétons

## Avis du 4C adopté le 9 mai 2007

### **PREAMBULE**

Certains points d'aménagement méritent une attention particulière et des réponses adaptées. :

- Place faite aux personnes à mobilité réduite (par exemple : la déclivité des trottoirs, notamment aux entrées de maisons situées en contre bas).
- La gestion des conflits d'usage : par exemple, utilisation des trottoirs par les cycles en l'absence de piste cyclable, notamment aux sorties de maison donnant directement sur le trottoir.
- La sécurisation des traversées au niveau des carrefours à feux : implantation des passages par rapport à celle des feux.
- Cheminement nocturne : sécurisation par un dispositif d'éclairage adéquat.
- Etude de possibilités de cheminement reliant les quartiers nord et sud ouest de la commune à la cote 300 et les sentiers de la frange verte.

### **1- SIGNALISATION MANQUANTE OU A REVOIR**

#### **Rue Jean Macé/rue Mistral :**

- Création d'un stop sur la rue du Château donnant la priorité à la rue Jean Macé.

#### **Parking de la Poste :**

- Par la rue Mozart pour rejoindre la rue Charles Piot.
- Indiquer le boulodrome, la gendarmerie, le gymnase Fernand Faivre et le CLC.

#### **Carrefour Charles Piot/rue Lamartine :**

- Pour accès au parking de la Poste (piétons et voitures).

#### **Au niveau du Gymnase Fernand Faivre :**

- Interdiction de stationner sur les trottoirs et la piste cyclable.
- Pour accès au CLC et à la passerelle par passage rue Charles Piot à Victor Hugo.
- Pour parking de la Poste et sa distance (piétons et voitures).

#### **Rue Charles Piot/rue Victor Hugo :**

- Pour accès au CLC et à la passerelle.

#### **Impasse Darius Milhaud/avenue de Poisat :**

- Interdiction de stationnement au niveau de l'ancienne laiterie.
- Panneau de stop sur la sortie sur piste cyclable.
- Réorientation des panneaux d'affichage municipal.

#### **Carrefour rue Mendès France/avenue Jean Jaurès :**

- Panneaux masqués par branchages.

## **2- AMELIORATION DE LA QUALITE DES INFRASTRUCTURES**

### **Au niveau du Gymnase Fernand Faivre :**

- Prolongement de la bande cyclable sur le trottoir, rue Charles Piot, du côté du gymnase Fernand Faivre, jusqu'à la gendarmerie.

### **Parking de la Poste :**

- Passage par la rue Mozart vers le Gymnase Fernand Faivre : à améliorer pour les personnes à mobilité réduite. Prévoir éclairage.
- Main courante pour déclivité à la sortie piétons du parking de la Poste.

### **Passerelle des Maisons Neuves :**

- Nettoyage et éclairage de la partie centrale de la passerelle.

### **Angle avenue de Poizat/Mendès France :**

- Orientation des panneaux de zone 30.

### **Trottoir Avenue de Poizat (côté ferme Besson) :**

- A voir l'accessibilité en fauteuil sur le trottoir (borne incendie) et au terminal le décalage du passage piéton pour rejoindre le trottoir d'en face.

### **Carrefour Mendès France/Jean Jaurès :**

- Traversée dangereuse.
- Signalisation passage des cyclistes peu respectée.
- Difficulté de passage d'un fauteuil au niveau de la maison Pluralis, de même, côté piste, trottoir impraticable (végétation).

### **Secteur gendarmerie :**

- Poteau au milieu du trottoir devant la gendarmerie.

### **Rond-point des Ruires :**

- Accès au parc des Ruires directement depuis la rue Pierre Mendès France, au niveau de la Pizza Del Arte.

### **Le Bourg**

- Circulation piétonne de la rue de la République à la rue du Maquis de l'Oisans par la place du 11 novembre.
- Trottoir côté Verderet avenue du Maquis de l'Oisans.
- Traversée de l'avenue du Maquis de l'Oisans inadaptée aux non voyants (chaînes).

### **Passage en face du cimetière :**

- Herbes et branchages à hauteur dangereuse.
- Problème de la grille de protection de l'école.

### **Liaison piétonne Ruires/frange verte :**

- Terminer le cheminement entre l'avenue d'Echirolles et la rue du Crêt pour liaison avec la Frange verte et accès à l'arrêt de bus.

### **Secteur rue Pré Batard/Ravanat :**

- Liaison nécessaire entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Pré Batard (accès aux tennis et au parc des Maisons Neuves).
- Accès à la rue Ravanat : problème de visibilité.

- Etudier le revêtement du cheminement piéton entre la rue Ravanat et l'école du Val (parallèle à la rue Louis Farçat).
- Entreprise Fileppi : sortie dangereuse des engins pour les piétons et les cycles sur la rue Ravanat.

**Secteur du val :**

- Améliorer le passage entre l'avenue du Général de Gaule et la rue du 19 mars 1962.

**Rue de l'Industrie/rue Mermoz :**

- Verbalisation des véhicules garés sur le trottoir (côté droit) de la rue de l'Industrie.
- Pertinence du trottoir rue Mermoz, mais interruption à l'entrée du parking d'HP.
- Traversée inadaptée pour les non-voyants.

**Avenue Chanas :**

- Sécurisation de la traversée de l'avenue Chanas au niveau des rues Mermoz et Roland Garros.

**Accès à la passerelle :**

- Travaux d'aménagement réalisés pour l'accès à la passerelle piétonne des Ruires : risque d'utilisation en parking sauvage lors des manifestations au Summit et à Alpexpo.
- Il semble que la déclivité de la voie d'accès soit supérieure à 5% - maximum requis pour les personnes à mobilité réduite.

**3- REMARQUES GENERALES :**

- Ne pas laisser en suspens un aménagement. Exemple : signalisation podotactile, rue de l'Industrie, qui débouche sur une marche, un candélabre et un revêtement hasardeux.
- Pas de coupure constatée en général sur les cheminements piétons et cycles, sauf problème de liaison nord – sud via l'avenue Jean Jaurès.
- La desserte des équipements est correcte sauf l'accès au Boulodrome depuis l'avenue Jean Jaurès.
- Information des usagers par tous les médias et par une signalétique à renforcer : indiquer les directions et l'accès piétons et cycles aux équipements, indiquer les parkings des équipements et les cheminements pour s'y rendre.
- Dissuader les automobilistes de se garer sur les cheminements piétons.
- Campagne de responsabilisation des cyclistes sur le respect du code de la route.
- Veiller à l'entretien des trottoirs et des allées piétonnes.